

**TREMBLEMENT DE TERRE**

**SOYEZ PRÊT  
ET NON INQUIET**



ASSURANCE HABITATION → VISITEZ [IBC.CA](http://IBC.CA)



IBC  BAC

## QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE CONTRE LES TREMBLEMENTS DE TERRE?

En général, l'assurance contre les tremblements de terre couvre les pertes ou les dommages à la propriété et à son contenu qui sont occasionnés par les secousses sismiques. Les polices d'assurance habitation standards ne couvrent pas les dommages attribuables à un tremblement de terre, par contre une protection est offerte sous forme d'avenant à joindre à votre police d'assurance. La garantie en cas de tremblement de terre est assujettie à une franchise plus élevée.

Néanmoins, si les secousses devaient provoquer la rupture d'une conduite principale de gaz qui prendrait en feu, les dommages causés par un tel incendie seraient probablement couverts par votre police d'assurance habitation standard.\* Dans certaines circonstances, les propriétaires qui ne peuvent pas retourner à la maison en raison de dommages assurables peuvent avoir droit à une indemnité pour frais de subsistance supplémentaires.

Vous pouvez également souscrire une assurance contre les tremblements de terre pour votre entreprise. Et si des dommages attribuables à un tremblement de terre interrompaient vos activités commerciales, vous pouvez souscrire une assurance contre les pertes d'exploitation.

---

\* Cela dépend de la loi sur les assurances dans votre province ou territoire. Informez-vous auprès de votre représentant d'assurance.



*Le risque qu'un tremblement de terre suffisamment puissant pour endommager sérieusement des édifices d'un et de deux étages au cours des 50 prochaines années est d'au moins 30 % dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique et de 5 % à 15 % dans la région de l'Ontario et du Québec.\**

---

\* Ressources naturelles Canada, 2010.

# DE QUEL MONTANT D'ASSURANCE CONTRE LES TREMBLEMENTS DE TERRE AI-JE BESOIN?

Votre représentant d'assurance est votre meilleure ressource pour évaluer le montant d'assurance contre les tremblements de terre qui vous convient le mieux. Posez-vous ces questions :

- Pourriez-vous vous permettre de remplacer les biens que vous avez dans votre maison : les divans, les lits, les téléviseurs, le réfrigérateur, les vêtements et tout le reste, s'ils étaient détruits par un tremblement de terre?
- Seriez-vous en mesure d'assumer vos frais de subsistance supplémentaires si votre maison était endommagée par un tremblement de terre?
- Combien la reconstruction de votre maison coûterait-elle? Disposez-vous des fonds nécessaires si vous deviez réparer, voire rebâtir, votre maison à la suite d'un tremblement de terre?
- Avez-vous une hypothèque, une deuxième hypothèque ou une marge de crédit sur votre maison? Seriez-vous en mesure de continuer de rembourser ces emprunts, tout en payant la reconstruction ou le remplacement de votre maison?

Le moment et la magnitude d'un tremblement de terre sont imprévisibles.

Plusieurs régions du Canada sont particulièrement vulnérables aux tremblements de terre :

- **la Colombie-Britannique**, surtout la région du Sud-Ouest;
- **la région d'Ottawa-Québec**, surtout les vallées du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais
- **certaines parties des trois territoires nordiques.**

Bien que ces régions présentent un risque plus élevé, les tremblements de terre peuvent survenir n'importe où. **Vous ne pouvez pas les prévenir, en revanche, vous pouvez vous y préparer pour :**

Éviter les blessures.

Minimiser les dommages à votre maison.

Survivre pendant au moins 72 heures sans aide.

# AVANT UN TREMBLEMENT DE TERRE

- Entretenez-vous avec votre représentant d'assurance afin de voir à ce que vous bénéficiez d'une assurance adéquate contre les tremblements de terre.
- Élaborez un plan d'évacuation d'urgence avec votre famille et pratiquez-le. Dressez une liste de vos articles et de votre équipement d'urgence, et indiquez leur emplacement. Désignez une personne-ressource qui habite à l'extérieur. Désignez un deuxième point de rencontre au cas où vous ne pourriez pas vous rendre à la maison.
- Conservez les documents importants comme les actes de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers et les polices d'assurance dans des contenants imperméables et à l'épreuve du feu. Conservez des copies de ces documents à un autre endroit.
- Sachez comment utiliser vos extincteurs.
- Dites à vos enfants ce qu'ils devraient faire s'ils sont à l'école, si le tremblement de terre sépare votre famille. Familiarisez-vous avec le plan en cas de tremblement de terre dressé par l'école.
- Inspectez votre maison et réparez tout ce qui pourrait présenter un risque. La maison est-elle bien fixée à ses fondations à l'aide de larges boulons ou pourrait-elle se déplacer? Les murs sont-ils bien contreventés? Les cheminées présentent-elles des signes de faiblesse? Y a-t-il des bardeaux lâches sur le toit?
- Fixez solidement le chauffe-eau et les autres appareils ménagers qui pourraient briser des conduites d'eau ou de gaz en se renversant.
- Fixez solidement les meubles lourds du haut pour les empêcher de tomber et placez les articles lourds sur les étagères du bas. Attachez solidement les miroirs, les tableaux et les autres objets accrochés au mur.
- Placez les lits loin des cheminées, des fenêtres et des tableaux lourds. Les rideaux et les stores fermés peuvent empêcher les éclats de verre de pénétrer dans la maison.
- Placez des tampons antidérapants sous les appareils électroniques et les petits appareils ménagers.





# VOS ARTICLES D'URGENCE POUR LA MAISON

Vous devriez ranger ces articles dans un endroit sûr, idéalement accessible de l'extérieur de votre maison :

Trousse de premiers soins
Abri – une bâche de plastique, une petite tente, des couvertures et de grands sacs à ordures.
Eau – une provision de trois jours d'au moins quatre litres d'eau par personne par jour, dans des contenants incassables fermés hermétiquement et des comprimés pour purifier l'eau. Remplacez cette eau de réserve au moins une fois tous les six mois. Si vous avez toujours l'eau courante, remplissez le bain et d'autres contenants. Au besoin, utilisez l'eau du chauffe-eau ou du réservoir de la toilette.
Provision d'aliments et de boissons non périssables, dont des fruits secs et des jus en boîte. N'oubliez pas de renouveler vos provisions régulièrement pour que les aliments soient frais et d'inclure un ouvre-boîte manuel.
Lampe de poche, radio AM/FM à manivelle et piles de rechange. Conservez les piles séparément dans des sacs imperméables.
Médicaments et articles essentiels à toute la maisonnée, surtout pour les nourrissons, les personnes âgées et les personnes ayant des besoins spéciaux. Ayez au moins une provision d'une semaine et des copies de toutes les ordonnances.
Articles de toilette personnels – papier de toilette, savon, brosses à dents, etc.
Extincteur de classe ABC. Assurez-vous qu'il a été testé conformément aux directives et qu'il est rangé dans un endroit facile d'accès.
Clé anglaise ou à tube pour couper le gaz naturel.
Chaussures résistantes pour protéger les pieds des éclats de verre et des autres débris.

Vous pourriez aussi inclure ces articles :

Vêtements d'extérieur/d'hiver, y compris des gants.
Allumettes imperméables et chandelles – <i>mais ne les utilisez pas s'il y a des fuites de gaz ou de liquides inflammables dans la région.</i>
Argent comptant en petites coupures.



	Un sac de couchage pour chaque membre de la maisonnée.
	Sacs à ordures.
	Corde et ruban adhésif résistant.
	Pied-de-biche ou levier.
	Génératrice au gaz et rallonge électrique.
	Jouets pour rassurer et occuper les enfants.
	Une trousse d'évacuation et une trousse pour le véhicule pour chaque personne (voir la page suivante).

En plus des articles d'urgence pour la maison, vous devriez conserver les trousse suivantes pour chaque personne et chaque véhicule.

## TROUSSE D'ÉVACUATION

	Nourriture – aliments déshydratés, fruits secs, barres énergiques, etc. – suffisamment pour 72 heures.
	Trousse de premiers soins.
	Manuel de survie.
	Lampe de poche, radio et piles.
	Argent, y compris des pièces de monnaie.
	Photos des membres de la famille et de vos amis.
	Gants et autres vêtements chauds.
	Eau embouteillée – 12 litres pour 72 heures.
	Ustensiles de cuisson.
	Médicaments et articles de toilette.
	Serviettes et débarbouillettes.
	Sifflet.

**Vous devriez aussi conserver une trousse d'évacuation à votre bureau ou lieu de travail.**

# TROUSSE POUR LE VÉHICULE

Câbles de démarrage et outils.
Eau embouteillée; au moins quatre litres.
Aliments en conserve, fruits secs, noix et ouvre-boîte manuel.
Vêtements d'extérieur.
Sac à dos.
Sacs de couchage et couvertures.
Trousse de premiers soins et médicaments.
Lampe de poche et piles.
Allumettes imperméables et chandelles.
Papier de toilette, essuie-tout et sacs de type Baggies.
Argent, y compris des pièces de monnaie.
Carte routière de votre région.
Stylo ou crayon et papier.



Assurez-vous que le réservoir d'essence de votre véhicule est toujours au moins plein au quart en tout temps.



# PENDANT UN TREMBLEMENT DE TERRE

Où que vous soyez lorsqu'un tremblement de terre commence, mettez-vous à l'abri immédiatement. Rendez-vous au lieu sûr le plus près et, au besoin, restez-y jusqu'à ce que les secousses aient cessé.

- Si vous êtes à la maison, restez à l'intérieur. Les endroits les plus sûrs sont dans les corridors internes, les coins des pièces et sous les portails.
- « Abritez-vous et agrippez-vous » est le protocole reconnu internationalement pendant un tremblement de terre. Abritez-vous sous une table ou un bureau ou un autre meuble solide. Évitez les embrasures de porte et la proximité des fenêtres. Protégez votre tête et votre visage.
- Si vous êtes à l'extérieur, tenez-vous loin des immeubles et des câbles. Prenez garde aux débris qui pourraient vous tomber dessus.
- Si vous êtes dans un fauteuil roulant, verrouillez les roues et protégez le derrière de votre tête et de votre cou.
- N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment où commence un tremblement de terre, appuyez sur les boutons de tous les étages et sortez le plus vite possible.
- Si vous êtes dans un véhicule, rangez-vous au bord de la route. Ne bloquez pas la route, éloignez-vous des ponts, des viaducs et des immeubles. Restez dans votre véhicule et écoutez la radio pour connaître les directives des responsables des services d'urgence.
- Restez dans un endroit protégé jusqu'à ce que les secousses cessent. Attendez-vous à de nouvelles secousses (des répliques) peu de temps après le séisme initial.
- Essayez de rester calme et si vous le pouvez, aidez les autres.

*En moyenne, la Commission géologique du Canada enregistre plus de 4 000 séismes au Canada chaque année. C'est environ onze par jour! Parmi ces 4 000, seulement 50 (un par semaine) sont ressentis. Au cours du dernier siècle, au moins neuf tremblements de terre atteignant une magnitude de plus de 7 sur l'échelle de Richter ont été enregistrés.\**

\* Ressources naturelles Canada, 2011. Préparez-vous, Gouv. du Canada, 2012

# APRÈS UN TREMBLEMENT DE TERRE

Restez calme. Si vous en êtes capable, prenez en charge d'autres personnes. Occupez-vous d'abord des situations constituant un danger de mort. N'oubliez pas que vous pourriez être laissé à vous même pendant 72 heures ou plus avant que des secoureurs arrivent.

- Vérifiez si des personnes sont blessées et administrez les premiers soins.
- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres. Protégez-la contre les intrus.
- Si vous devez évacuer votre maison, prenez vos trousse de secours avec vous.
- Ne coupez pas les services publics à moins d'avoir constaté des dommages. N'allumez pas d'allumettes et ne touchez pas aux interrupteurs pour allumer ou éteindre les lumières à moins d'être certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquide inflammable dans votre quartier. Ne tirez pas la chasse d'eau si vous soupçonnez que les conduits des égouts sont rompus.
- Mettez des chaussures résistantes, des gants et des vêtements de protection.
- Prenez garde aux débris, particulièrement aux éclats de verre.
- Après avoir pris soin de votre famille, si vous êtes en mesure de le faire, vérifiez si vos voisins ont besoin d'aide.
- Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire, placez des pancartes indiquant « À L'AIDE » dans chaque fenêtre.
- Calmez les animaux de compagnie effrayés.
- Écoutez la radio sur votre poste à piles, à manivelle, ou dans votre véhicule pour connaître les directives d'urgence.
- N'utilisez pas votre téléphone ou votre véhicule, sauf en cas d'extrême urgence.
- Restez à au moins dix mètres des lignes électriques tombées au sol.
- N'allez pas près des côtes, à cause du risque de grosses vagues.
- Méfiez-vous des effets secondaires, comme les glissements de terrain et les inondations.



Le Bureau de gestion des urgences de votre province offre plus de renseignements sur la préparation aux tremblements de terre. Autres sources de renseignements :

Sécurité publique Canada

[www.securitepublique.gc.ca](http://www.securitepublique.gc.ca)

Croix-Rouge canadienne

[www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca)

Ressources naturelles Canada

[www.seismescanada.rncan.gc.ca](http://www.seismescanada.rncan.gc.ca)

Ambulance Saint-Jean

[www.asj.ca](http://www.asj.ca)

Great British Columbia ShakeOut

[www.shakeoutbc.ca](http://www.shakeoutbc.ca)

# Des questions au sujet de l'assurance?

## Appelez-nous.

### Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba

Sans frais : 1 877 772-3777, poste 222

Heures d'ouverture : L-V de 9 h à 16 h

### Alberta

Sans frais : 1 800 377-6378

Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 16 h

### Ontario

Sans frais : 1 800 387-2880

Heures d'ouverture : L-V de 8 h à 17 h

### Québec

Sans frais : 1 877 288-4321

Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

### Atlantique

Sans frais : 1 800 565-7189, poste 227

Heures d'ouverture : L-V de 8 h 30 à 16 h 30

[www.abc.ca](http://www.abc.ca)

[www.getintheknow.abc.ca](http://www.getintheknow.abc.ca)



@InsuranceBureau



[youtube.com/insurancebureau](https://youtube.com/insurancebureau)

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2013 Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.